

COMMUNE
DE
SAINT-JEAN-DE-CORNIES

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 07 octobre 2019

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, le sept octobre deux mil dix-neuf à vingt heures trente minutes, dans la salle « Les Cornouillers », sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ARMAND, Maire.

Présents : Jean-Claude ARMAND, Patrick BÉZIAT, Karine BIANCHERI, Janine CLOT, David DE MONTFUMAT, Yves GRUVEL, Frédérique HOULLIER, Olivier LABADIE, Georges PIOMBO, François SAVIGNAC

Absents excusés : Maëva BOURGEOIS, Pierre LATTUCA,

Absents ayant donné procuration :

Philippe BOUQUET à Jean-Claude ARMAND

Bernadette MATILLA à Janine CLOT

Isabelle POIRIER 0 Karine BIANCHERI

Secrétaire : GRUVEL Yves

Monsieur Le Maire procède à l'appel des Membres du Conseil Municipal ; le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Monsieur Le Maire propose la désignation d'Yves GRUVEL pour assurer le secrétariat de la séance ; la proposition est acceptée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire donne lecture de l'Ordre du Jour :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 02 septembre 2019
2. Décisions modificatives sur M14
3. Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire passe au premier point de l'ordre du jour :

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2019

Ce compte rendu est accepté à l'unanimité

2) DECISIONS MODIFICATIVES SUR M14

CREDITS A OUVRIR

Imputatio n	Nature	Montant
67 / 6713	Secours et dons	460,00
65 / 6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres per	500,00
Total		960,00

CREDITS A REDUIRE

Imputatio n	Nature	Montant
011 / 6226	Honoraires	960,00
Total		960,00

3) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il présente le tableau des effectifs en poste au 1^{er} septembre 2019 comprenant 5 fonctionnaires et 6 contractuels.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications, et après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL

- Adopte le tableau des emplois figurant en annexe
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

La séance est levée à 20 heures 45

TABLEAU DE GESTION DE SUIVI DES EMPLOIS AU 01 septembre 2019

Cadres ou emplois	Statut		Catégorie	Effectif	Durée mensuelle de service
	Fonctionnaire	Contractuel			
	CDI	CDD			
Administratifs					
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	X		C	1	151.67 heures
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe (17h50x100%/35 = 50 %) (17h50x52/12=75,84 heures)	X		C	1	75.84 heures
Techniques					
Adjoint de maîtrise	X		C	1	151.67 heures
Agent d'entretien communal (20Hx100%/35 = 57.14 %) (20Hx52/12=86.66 heures)		X		1	86.66 heures
Animation					
Directrice CCAS		X		1	151.67 heures
Agent communal				1	115.67 heures
Agent communal				1	116.08 heures
Secteur scolaire					
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	X		C	1	89.44 heures
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (31.53x100%/35 = 90.08 %) (31.53X52/12=136.63)	X		C	1	146.59 heures
Agent communal		X		1	89.75 heures
TOTAL					1.175,04 heures
Apprenti				1	151.67 heures

